

FINANCES DE LA VILLE S'ENGAGER POUR L'AVENIR



AUDIT FINANCIER DE LA VILLE : L'ESSENTIEL EN QUESTIONS-RÉPONSES

À la suite de la présentation des conclusions de l'audit financier, la Ville répond aux principales questions que se posent les habitants.

Comment la Ville en est-elle arrivée à cette situation ?

La situation financière s'est **dégradée progressivement, elle a connu un investissement non maîtrisé, des remboursements de dettes non anticipés et une trésorerie négative, dont la dégradation s'est accélérée à partir de fin 2025.**

Y a-t-il eu des alertes concernant cette situation ?

Oui, des alertes avaient été formulées par courrier par **la Préfecture en 2022 et 2024.**

L'audit a permis de disposer d'une analyse complète et de définir les mesures nécessaires pour rétablir les conditions qui permettront à la Ville de retrouver des finances saines et une capacité à investir pour l'avenir.

Comment est-il possible que le budget principal de la Ville soit positif alors que la situation financière est difficile ?

Parce que la commune gère **plusieurs budgets** (budget principal et budgets annexes). Le budget principal est positif tandis que le **budget annexe Gendarmerie et Réserve Foncière présente un important déficit (-2,10 M€) .**

C'est l'analyse de l'ensemble des budgets qui permet de mesurer la situation financière réelle de la commune.

Pourquoi la Chambre régionale des comptes n'a-t-elle pas alerté sur cette situation ?

Les contrôles précédemment réalisés portaient notamment **sur le budget principal** et ne couvraient pas nécessairement l'ensemble des éléments aujourd'hui identifiés par l'audit, **notamment le budget annexe et les dettes contractuelles (4,3 M€).**

Pourquoi ne pas contracter un nouvel emprunt ?

La commune rembourse déjà **850 000 € par an en moyenne sur le mandat (ce qui représente 85% de notre épargne annuelle !)** et sa capacité d'endettement est limitée. Un nouvel emprunt ne réglerait donc pas un déséquilibre structurel et augmenterait les charges futures.

Pourquoi vendre certains terrains ou biens communaux ?

Les cessions doivent apporter des recettes nécessaires pour revenir à une trésorerie positive.

Chaque bien est donc étudié individuellement pour déterminer s'il est préférable de le conserver ou de le céder.

Les ventes de terrains vont-elles changer la physionomie de Trévoux ?

L'objectif est de **préserver la qualité de vie et l'identité de Trévoux.**

La Ville ne souhaite pas vendre son patrimoine à tout prix. Chaque projet, notamment avec un promoteur, est étudié et peut être retravaillé pour trouver un équilibre entre recettes pour la commune et qualité du projet.

Pourquoi augmenter la taxe foncière ?

La fiscalité est un des levier rapide pour **rétablir les finances de la commune**, aux côtés de la maîtrise des dépenses, de l'optimisation des recettes et de la gestion du patrimoine foncier. **C'est la combinaison de ces 4 leviers d'actions qui permettront de rétablir des finances saines et de pouvoir à nouveau investir.**

À quoi vont servir mes impôts ?

Les recettes supplémentaires serviront prioritairement à **rétablir les équilibres financiers, sécuriser la trésorerie, préserver les services publics et investir pour l'avenir.**

Existe-t-il d'autres leviers que l'impôt ?

Oui. La Ville travaille notamment sur la cession équilibrée des biens communaux, une sobriété budgétaire et la renégociation de la dette.

La fiscalité sur **les résidences secondaires et les logements vacants** représente également un levier.



Compte-tenu de la situation, pourquoi avoir augmenté les indemnités des élus en début de mandat ?

Les indemnités des élus sont encadrées par la loi et correspondent à l'exercice de leurs fonctions. Pour plus de transparence, nous mettons à votre disposition les chiffres suivants :

Salaires mensuels bruts mandat 2020-2026	Salaires mensuels bruts mandat 2026-2033
Maire : 2260 €	Maire : 2424 €
Moyenne adjoints : 739,89 €	Moyenne adjoints : 893,54 €
Moyenne conseillers délégués : 406,60 €	Moyenne conseillers délégués : 333,65 €

La Ville va-t-elle réduire ses dépenses ?

Oui. La maîtrise des dépenses est indispensable au redressement.

L'objectif est de rechercher les économies possibles **sans remettre en cause les services publics essentiels.**

Les services publics vont-ils être réduits ?

Non. L'objectif du redressement est au contraire de **sécuriser leur financement dans la durée.**

La Ville pourra-t-elle encore investir ?

Oui, mais les investissements devront être **priorisés en fonction des capacités financières réelles de la commune.**

Le redressement doit permettre de retrouver progressivement des marges de manœuvre.



Combien de temps faudra-t-il pour redresser les finances ?

Le redressement s'inscrit dans une démarche pluriannuelle, avec une estimation à 10 ans.

Son rythme dépendra notamment de l'évolution des recettes, de la maîtrise des dépenses, des cessions et de la capacité de la commune à reconstituer ses marges financières.

Les habitants pourront-ils suivre l'évolution des finances de la Ville ?

Oui, la Ville présentera chaque année les principaux indicateurs financiers.

L'objectif est de permettre aux habitants de suivre concrètement les progrès réalisés.

Quel est l'objectif final de la municipalité ?

Rétablir durablement les finances de la commune, sécuriser les services publics et retrouver progressivement une capacité d'investissement, pour préserver la qualité de vie à Trévoux.

